

Maison pour tous – Atrium – BP135 – Rue de Bretagne 57141 Woippy Cedex
Pour nous contacter : <https://zigzagrando.com/wordpress/lgs-nous-contacter>

<https://www.zigzagrando.com/>

SEJOUR A FERRETTE DU 12 AU 15 MARS 2026

Animateurs - Organismes :

Pierrick CHAUSSÉE : 06 74 03 74 61

e-mail : pierrick.chaussee@gmail.com



Programme des réjouissances : Randonnées Pédestres ou raquettes si enneigement suffisant

Arrivée le jeudi 12 Mars 2026 : Arrivée 11 h 45 : Restaurant de la gare de Munzenberger – 16 rue principale – 68118 HIRTZBACH – Après repas randonnée de 8,5 km. Accueil au lieu d'hébergement à partir de 17 h 00.

Hébergement en pension complète (vin aux repas du soir - panier pique-nique pour le déjeuner)
Pensez à prendre des **boîtes hermétiques** pour le pique-nique en journée)

PRIX DU SEJOUR : 370 € : (chambre individuelle 75 € en sus)

A régler avec votre pré-inscription pour le 15 décembre 2025 au plus tard un premier versement de 50 €, solde pour le 13 février 2026 de 320 euros.

COMPRENANT :

- Restaurant à l'arrivée jeudi midi
- L'Hébergement en chambre double
- La pension complète du dîner du premier jour au petit déjeuner du dernier jour (paniers pique nique vendredi et samedi midi)
- Vin aux repas du soir
- Taxe de séjour.

Adresse du séjour : **Hôtel Restaurant COLLIN**
4 rue du Château
68480 FERRETTE
Tél 03 89 40 40 72

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre
64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382. Tél. 01 44 89 93 90

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre

Inscrit au Registre des Associations du Tribunal de Metz Volume 147 Folio 98

Affilié à la Fédération Française de Randonnée sous le n° 3165

Agréé Jeunesse et Sport sous le n° 57 00 46 le 19 décembre 2000

Extension de l'Immatriculation Tourisme N°IM 075100382 du Comité Départemental

N° de Siret : 448 149 336 00043



PROGRAMME :

Toutes les randonnées se feront par covoiturage au départ du lieu d'hébergement.

- **Jeudi 12 mars 2026** : Rendez-vous au Restaurant de la gare de Munzenberger vers 11 h 45. Après restaurant, petite randonnée facile de 8,5 km environ. Accueil à l'hébergement vers 17 h 00.
- **Vendredi 13 mars 2026** : Rendez-vous à 8 h 45 sur le parking de l'hôtel pour un départ à 9 h. Randonnée départ de Lucelle environ 14 km – dénivelé positif 402 m - pique-nique fourni par notre hébergeur.
- **Samedi 14 mars 2026** : Rendez-vous à 8 h 45 sur le parking de l'hôtel pour un départ à 9 h 00. Départ de l'hôtel pour une randonnée de 12 km – dénivelé positif 450 m. Pique-nique fourni par notre hébergeur.
- **Dimanche 15 mars 2026** : Fin du séjour. Les chambres sont à libérer après le petit déjeuner. Départ de l'hôtel pour une randonnée de 10 km. Bon retour dans le Grand Est.

Ce programme est susceptible de changer en fonction des conditions météo.

RECOMMANDATIONS :

Il convient d'être suffisamment entraîné à la pratique de la rando pour apprécier pleinement ce séjour. **Trois journées ont des dénivelés positifs de plus de 200 m avec 400 m pour le maximum, des pentes jusqu'à environ 15 %.**

Équipement conseillé (en cas d'enneigement suffisant)

- Les raquettes à neige avec cales de montée et pointe à neige à l'avant
- Les bâtons de marche ou de ski
- Sac à dos 40 litres avec une bouteille thermos
- Vêtements adaptés neige et guêtres
- Garder un vêtement à remettre pendant les pauses, conservé au sec dans un sac étanche (le sac poubelle est idéal)
- Prévoir plusieurs couches à retirer au fur et à mesure de la randonnée
- Gants isolants, voire imperméables, bonnet, lunettes de soleil et crème
- Chaussettes isolantes et maintenues au sec dans des chaussures de randonnées.

Les plus

- Une couverture de survie
- Une alimentation riche en sucres lents la veille
- Grignoter peu mais souvent
- Boire chaud de préférence ou froid, mais régulièrement

Équipements "neige" en conformité avec la réglementation et en bon état fonctionnel obligatoires pour les véhicules





ZIG-ZAG RANDO 57

Maison pour Tous

Atrium – BP 135

Rue de Bretagne

57141 WOIPPY Cédex

<https://zigzagrando.com/wordpress/lgs-nous-contacter>

Assurance R.C.P :

WTW France - Département Sport et événement –Tour Hekla,

52 avenue du Général de Gaulle - CS 10427 - 92800 PUTEAUX

Tél. : 09 72 72 01 19 – fr.ffrandonnee@wtwco.com - Contrat n° : 41789295M /0002

Garantie financière :

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution - 132 rue des Trois Fontanot - 92000 Nanterre - Tel 33(0)9 69 32 23 36 - Contrat n° : 4000716162 /1

ANNEXE 12 NOTICE D'INFORMATION

Séjour du jeudi 12 au dimanche 15 mars 2026 à FERRETTE.

Montant du séjour : 370 €

La sortie est ouverte exclusivement aux adhérents de l'Association « ZIG ZAG RANDO 57 » de fait licenciés pour l'année de validité du séjour.

Nombre de participants : **10 au minimum - 20 maximum.**

Date : du jeudi 12 mars au dimanche 15 mars 2026 (4 jours)

DEPLACEMENT :

Voyage en voiture personnelle – Rendez-vous sur place.

L'organisation d'un co-voiturage ne fait pas partie de la prestation. Elle incombe aux participants sur leur seule et entière responsabilité.

PROGRAMME :

Les participants sont attendus le jeudi 12 mars 2026 sur le parking du restaurant de la gare de Munzenberger à partir de 12 h 00 pour un repas suivi d'une petite randonnée. Accueil sur le lieu d'hébergement vers 17 h. Le vendredi, randonnée pédestres ou raquettes suivant enneigement. Le samedi, randonnée pédestres ou raquettes suivant enneigement. Le dimanche retour dans le Grand Est.

Ce programme est susceptible d'évoluer en fonction des conditions météorologiques.

HEBERGEMENT :

Hôtel Restaurant COLLIN

4 rue du Château

68480 FERRETTE

COUT DU SÉJOUR :

Le coût du séjour est fixé à **370 €** par personne prix ferme et définitif non révisable, en pension complète, en chambre double (supplément chambre individuelle **75 €** par personne)

Notre offre est établie sur la base de chambres doubles. Les personnes seules qui s'inscrivent à ce séjour acceptent explicitement d'être logées avec un autre adhérent, de leur choix ou non et ce dans la limite des places disponibles à l'organisation en chambre double. En cas de refus de cette clause, deux possibilités sont offertes :

- L'adhérent souscrit au supplément chambre individuelle sous réserve des disponibilités.
- Il demande l'annulation de sa pré-inscription à la réception des documents d'inscription

Ce prix comprend :

- Déjeuner au restaurant le jour d'arrivée (12 mars 2026)
- La pension complète (vin et eau), du dîner du 1er jour au déjeuner du jour de votre départ,

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre

64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382. Tél. 01 44 89 93 90

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

Inscrit au Registre des Associations du Tribunal de Metz Volume 147 Folio 98

Affilié à la Fédération Française de Randonnée sous le n° 3165

Agréé Jeunesse et Sport sous le n° 57 00 46 le 19 décembre 2000

Extension de l'Immatriculation Tourisme N°IM 075100382 du Comité Départemental



- Panier repas complets & variés pour les sorties à la journée. (Bouteilles d'eau non fournies dans les paniers repas. Merci de prévoir un contenant pour la boisson.)
- L'hébergement en chambre double
- La taxe de séjour

Ne sont pas compris :

Les dépenses personnelles.

Le voyage, jusqu'au lieu d'hébergement et les déplacements sur place.

Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement).

D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

INSCRIPTIONS :

ATTENTION : le nombre de chambres individuelles est limité. Le supplément est à régler en même temps que la pré-inscription.

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter de la date d'envoi du mail d'information qui coïncide avec la parution du séjour sur le site. Cette pré-inscription est matérialisée par la saisie en ligne sur le site en page "Inscriptions Séjours et Convivialités" pour le séjour concerné et uniquement de cette manière. Le règlement du premier versement par utilisation du règlement sécurisé par carte bancaire ou par chèque est à réaliser au plus tard 8 jours après la saisie sur le site.

La clôture des pré-inscriptions est fixée au **15 décembre 2025**

Suivant le nombre de préinscrits, la décision, de réaliser ou non ce séjour, sera prise 10 jours après la date de fin des pré-inscriptions. En cas d'annulation, le remboursement de la pré-inscription sera effectué par l'Association. S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux préinscrits un Bulletin d'Inscription.

Votre inscription deviendra définitive après signature et retour impératif sous 8 jours, du bulletin d'inscription et de l'ANNEXE 11 qui vous seront transmis après la clôture des pré-inscriptions et de la décision de poursuivre.

L'ouverture des préinscriptions prend fin à la date limite précisée pour le premier versement ou atteinte du quota de places disponibles.

Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi du Bulletin d'Inscription sous 8 jours.

Tout document resté sous silence au bout de 8 jours vaut acceptation.

Le règlement de la réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de votre inscription, **aux assurances facultatives** proposées par la FFRandonnée au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi. Cette assurance ne peut être souscrite plus tard.

Quel que soit votre choix, il vous faudra signer et cocher la phrase :

« Je déclare avoir pris connaissance de la notice d'information concernant les assurances souscrites »

PAIEMENTS :

Acompte de 50 € à la préinscription (plus montant du supplément de la chambre individuelle si cette possibilité est offerte. Date limite 15 décembre 2025.

Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription.

Solde du séjour, 320 € avant le 13 février 2026

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT seront systématiquement dues.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre
64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382. Tél. 01 44 89 93 90
La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

Inscrit au Registre des Associations du Tribunal de Metz Volume 147 Folio 98
Affilié à la Fédération Française de Randonnée sous le n° 3165
Agréé Jeunesse et Sport sous le n° 57 00 46 le 19 décembre 2000
Extension de l'Immatriculation Tourisme N°IM 075100382 du Comité Départemental



DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :

Voir début du présent document.

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Suivant les modalités de l'assurance souscrites par vos soins dans l'annexe 11

Avant retour dans la limite du délai prescrit de 8 jours du bulletin d'inscription et de l'annexe 11 complétés et signés, la totalité des montants engagés est remboursée dans un délai de 15j à compter de l'annulation.

En cas d'annulation une fois le bulletin d'inscription et l'annexe 11 retournés dans les délais ou restés sous silence au-delà du délai de retour, il sera facturé 25 € de frais de dossier et le montant des sommes engagées non récupérables par ZigZag Rando 57 auprès de ses fournisseurs.

À sa demande, l'adhérent sera destinataire de la facture des frais qui lui restent imputés. Suivant le cas, le règlement des sommes dues par l'adhérent ou le remboursement des sommes trop perçues par ZigZag Rando 57 sera réalisé dans un délai de 15 jours après la date de fin du séjour.

À cet effet, Il serait souhaitable de prendre une assurance ou vérifier l'éventuelle couverture par votre CB.

Tous les règlements doivent être faits à l'ordre de l'Association

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées. Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra-se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide et inscrit à ZigZag Rando 57.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT, les primes d'assurances éventuellement souscrites et les frais de gestion de ZigZag Rando 57, resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra procéder à son inscription selon les modalités de ZigZag Rando 57 et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Le remboursement des frais à l'adhérent cédant son séjour ne pourra être effectué qu'une fois le remplacement validé.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables sur le site de l'association
<https://zigzagrando.com> page "documents téléchargeables" de l'Espace Membres ou directement à l'adresse
<https://zigzagrando.com/wordpress/documents-telechargeables>

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre
64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382. Tél. 01 44 89 93 90
La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

Inscrit au Registre des Associations du Tribunal de Metz Volume 147 Folio 98
Affilié à la Fédération Française de Randonnée sous le n° 3165
Agréé Jeunesse et Sport sous le n° 57 00 46 le 19 décembre 2000
Extension de l'Immatriculation Tourisme N°IM 075100382 du Comité Départemental

